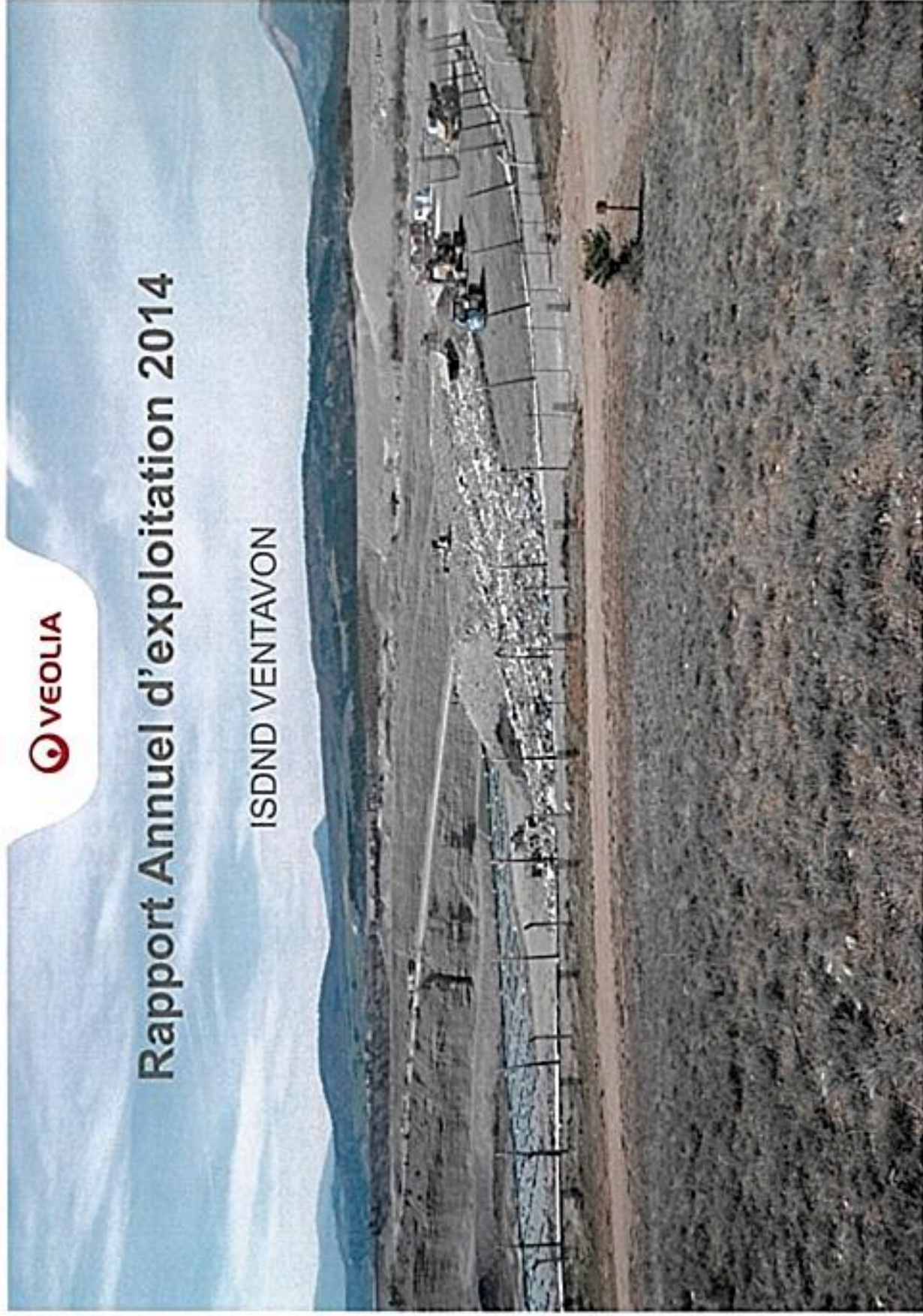




Rapport Annuel d'exploitation 2014

ISDND VENTAVON



SOMMAIRE



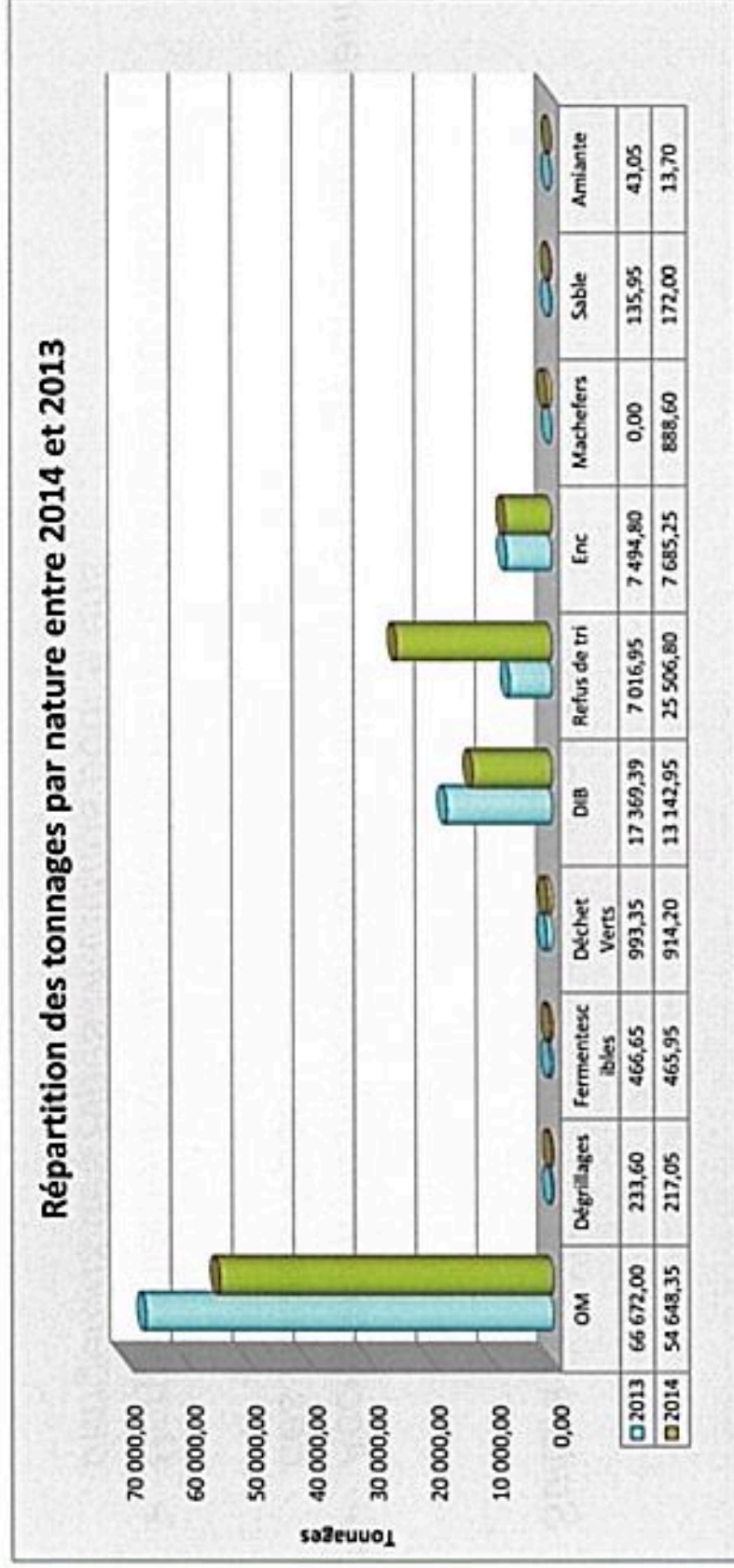
1. *Modification de l'Arrêté Préfectoral en 2014*
2. *Bilan des tonnages entrants*
3. *Principales évolutions du site et suivi de l'activité*
4. *Bilan des rejets (eau –air)*
5. *Traitement des lixiviats et évolution sur 2015*

1. Principales modifications de L'AP

Suite à l'arrêté complémentaire du 21/10/14

- *Acceptation possible des terres polluées non dangereuses provenant des Hautes Alpes*
- *Renouvellement de l'autorisation de réception des déchets non dangereux des Alpes Maritimes pour 4 ans.*
- *Autorisation d'acceptation des mâchefers des Alpes Maritimes pour 2 ans.*

2. Synthèse des déchets entrants par nature 2014/2013



103 655 tonnes entrantes en 2014 (+2,4% /2013).

En 2014 les déchets fermentescibles entrants (OM, Déchets verts,...) représentent 54% du tonnage global alors qu'ils représentaient 68% en 2013.

2. Provenance des déchets entrants

Déchets réceptionnés en 2014											
	OM	Dégrillages	Fermentescibles	Déchet Verts	DIB	Refus de tri	Enc	Machefers	Sable	Amiante	Total
Communes limitrophes	9 740				52		993				10 785
%	17,82%				0,40%		12,92%				10,40%
Hautes Alpes	36 702	217	466	914	5 685	675	6 692		172	14	51 538
%	67,16%	100,00%	100,00%	100,00%	43,26%	2,65%	87,08%		100,00%	100,00%	49,72%
Alpes Maritimes	8 207				7 406	24 831		889			41 333
%	15,02%				56,35%	97,35%		100,00%			39,88%
Total matière	54 648	217	466	914	13 143	25 507	7 685	889	172	14	103 655
% Global	52,72%	0,21%	0,45%	0,88%	12,68%	24,61%	7,41%	0,86%	0,17%	0,01%	100,00%

On peut constater en 2014, une augmentation des tonnages en provenance des Alpes Maritimes (+3% par rapport à 2013) mais les tonnages d'OM et des DIB en provenant de ce département diminuent (passage de 18570 T à 8207 T soit 56% de baisse pour les OM et 38 % pour les DIB) au profit des refus de tri.

3. Travaux et Modifications de site

- Démarrage de la **Valorisation électrique** en avril 2014 ce qui a permis de valoriser 2,72 millions de m³ de biogaz en 2014
- Mise en place d'une **couverture d'argile provisoire** sur la partie non exploitée du **casier 3 Nord** pour limiter les émanations et améliorer le dégazage du massif
- Mise en place de **9 drains supplémentaires sur le casier 3** entre février et septembre 2014

3. Gestion des nuisances

En 2014, un suivi des appels des riverains a été mis en place.

Mois	Nombre de réclamations enregistrées/ mois	Nombre de jours de nuisances olfactives signalés/mois	Pluviométrie mn	Lixiviats m3 epandus	Lixiviats m3 réinjectés
Janvier	9	4	174.8	0	0
Février	10	7	116.9	0	0
Mars	22	10	30.35	0	0
Avril	9	5	23.9	216	144
Mai	1	1	50.1	300	0
Juin	1	1	76.3	288	132
Juillet	2	1	81.85	324	132
Aout	8	6	37.4	228	132
Septembre	9	5	43.55	204	132
Octobre	12	9	40.35	0	84
Novembre	41	13	249.5	0	0
Décembre	21	8	29.5	0	0
Total	145	70	954.5	1560	756

Au cours de cette année, **145 réclamations** concernant des nuisances olfactives provenant de 16 personnes différentes ont été enregistrées principalement entre janvier et mars et de aout à décembre.

3. Gestion des nuisances

Pour nous, les facteurs aggravant ces nuisances sont:

- *la forte pluviométrie, car elle entraîne une augmentation de la production de biogaz,*
- *la couverture nuageuse,*
- *les basses températures*
- *Et surtout le sens des vents*

Mais conscient de cette problématique nous avons lancé des actions début 2015 qui nous l'espérons apporteront des améliorations.

- *réduction de la surface d'exploitation : action réalisée*
- *recherche des sources d'émissions diffuses du site: action réalisée*
- *mise en place d'actions corrective suite à l'étude des émissions: en cours*

4. Résultats d'analyses des eaux

ERI:

Les analyses ont été réalisées 3 fois au lieu de 4 car en mars le bassin était vide.

- Tous les paramètres sont conformes.

Piézomètres:

2 analyses ont été réalisées en mai et en décembre.

- Tous les paramètres sont conformes.

Foncage amont, aval, Torrent:

2 analyses ont été réalisées en mai et en décembre.

- Tous les paramètres sont conformes.

4. Biogaz valorisé et rejets atmosphériques

Biogaz:

Le moteur et le BGVAP ont permis la valorisation énergétique de 3,586 millions de m³ de biogaz sur 2014. La torchère a brûlé 843 479 m³, Au total il a été capté 4,430 millions de m³ de biogaz soit près de 28% de plus qu'en 2013.

Rejet Moteur: 1 analyse a été réalisée octobre.

➤ Les résultats sont conformes à l'annexe 1 de la circulaire du 10/12/2003.
BGVAP - Torchère: 4 analyses ont été réalisées en 2014.

comme l'an passé et malgré nos actions, les seuils sont dépassés sur certains paramètres:

BGVAP:

COVT (2 fois) – SO₂ (1 fois) – CO (1 fois)- NH₃ (3 fois) – poussières (3 fois)
En 2015 le BGVAP ne traite plus de lixiviats bruts

Torchère:

dépassements au niveau des SO₂ (4 fois) – NH₃ (1 fois)
Nous allons étudier la possibilité de placer un filtre à charbon en amont de la torchère

5. Traitements des lixiviats

2 modes de traitement:

- BGVAP
- STEP de Gap

Sur 2014:

4 125 m³ ont été traités par le BGVAP
6 226 m³ ont été traités en STEP
2 316 m³ ont été épandus ou réinjectés

En 2015 nous avons mis en place un traitement par osmose inverse nous permettant de traiter tous les lixiviats du site.
Depuis février, le BGVAP ne traite donc plus de lixiviats.

Osmose: schéma de process

